



## DÉCISION

### CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE DE CINÉMA DU CENTRE CULTUREL « NORMANDIE » AU PROFIT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) D'IVRY-LA-BATAILLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE DREUX

#### 3.5 - Actes de gestion du domaine

GS/DM/IG/FM/VD  
N°D2026-073

*Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*

*Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2026044-0001 du 13 février 2026,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*

*Vu le code d'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1 et suivants,*

*Vu le n° 9 de la délibération n°2021-075 B du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour décider de la conclusion et de la révision des prêts à usage quelle qu'en soit la durée,*

*Vu la délibération n°CC2025-022 du conseil communautaire du 17 mars 2025 portant approbation et autorisation de signature de la Convention Territoriale de Services aux Familles (CTSF) conclue entre la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, les communes signataires et les caisses d'allocations familiales (CAF) de l'Eure-et-Loir et de l'Eure,*

*Vu le projet de convention de mise à disposition de la salle de cinéma du centre culturelle « Normandie » d'Anet, à titre gratuit, fixant les conditions d'utilisation de la salle de cinéma,*

**Considérant** que la Convention Territoriale de services aux familles 2025 – 2029 prévoit des actions d'animation pour favoriser l'inclusion et la participation des familles dans les ALSH,

**Considérant** que l'ALSH d'Ivry-la-Bataille, a sollicité la commune d'Anet afin de bénéficier de la mise à disposition de la salle de cinéma du centre culturel « Normandie » dans le cadre de l'organisation de la représentation finale d'un projet d'animation conçu par les enfants et l'équipe encadrante,

**Considérant** que cet événement se tiendra le samedi 11 avril 2026 de 8h00 à 14h (installation et rangement inclus),

**Considérant** que la commune d'Anet a donné son accord pour une mise à disposition gratuite de la salle de cinéma,

**Considérant** qu'il convient de définir par convention les modalités de la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de cinéma d'Anet

## D É C I D E

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE** une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle de cinéma du centre culturel « Normandie » le samedi 11 avril 2026, de 8h00 à 14h00 au profit de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, pour les besoins de l'ALSH d'Ivry-la-Bataille, en vue de l'organisation d'une représentation finale d'un projet d'animation conçu par les enfants et l'équipe pédagogique.

**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la commune d'Anet.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 09 AVR. 2026

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 09 AVR. 2026